



ARRETE MUNICIPAL : N°16/2026
Portant délégation de fonction à Mme FINICKEL Anne, chargée des
Ecoles / périscolaire / Action Sociale, solidarité et santé

Le maire de la commune de FRANCALTROFF,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération 15/2026 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme FINICKEL Anne en qualité de 3^{ème} adjointe au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint au maire,

ARRETE

Article 1er : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Mme FINICKEL Anne, 3^{ème} adjointe au maire, pour assurer :

1. Relations avec les écoles

- Représentation de la commune au sein des conseils d'école (écoles maternelles et élémentaires)
- Interface entre la municipalité, les équipes pédagogiques et les services de l'Éducation nationale
- Suivi des besoins matériels et des conditions d'accueil des élèves (locaux, équipements, sécurité)
- Relations avec les associations de parents d'élèves et prise en compte de leurs attentes
- Participation aux projets éducatifs locaux et aux actions en faveur de la vie scolaire

2. Relations avec l'accueil périscolaire

- Suivi du service périscolaire géré par une association extérieure (garderie, restauration, centres de loisirs)
- Participation à la définition des tarifs et des horaires en lien avec les partenaires
- Analyse des bilans d'activités et évaluation de la qualité du service rendu aux familles
- Participation aux instances de pilotage (COFIL CTG – Convention Territoriale Globale)
- Coordination avec les centres aérés et suivi des actions éducatives proposées

3. Action sociale et solidarité

- Organisation et animation de la commission « actions sociales et solidarité »
- Identification des besoins sociaux de la population (personnes âgées, familles, publics fragiles)
- Mise en place et suivi d'actions de solidarité (aides ponctuelles, événements solidaires, partenariats associatifs)
- Coordination avec les acteurs sociaux du territoire (CCAS, associations, institutions)
- Veille sociale et participation aux dispositifs d'accompagnement des habitants



4. Santé publique et prévention

- Pilotage de projets innovants en matière de santé (ex : mise en place d'un dispositif de téléconsultation en mairie)
- Développement et entretien des relations avec les professionnels de santé (maison médicale, praticiens locaux)
- Participation à l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire
- Mise en œuvre de plans de prévention et de gestion des risques (ex : plan canicule, actions de sensibilisation)
- Suivi des problématiques de santé publique en lien avec les autorités compétentes

Article 2 : La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le maire et par délégation

L'adjointe déléguée des écoles, du périscolaire, de l'action social et de la santé

Nom, Prénom

Article 3 : Le Directeur général des services de la commune de Francaltroff est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Article 4 : Conformément à l'Article R.421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Francaltroff le 07 avril 2026

Le Maire,

Daniel CUFER

